

Comment faire appel à RETIS ?

- La demande peut être introduite par un professionnel, par la famille ou par le jeune.
- La demande se fait par téléphone ou par mail, du lundi au vendredi matin.
- Un rendez-vous est programmé pour discuter de la demande.
- Le jeune et sa famille doivent être informés de la démarche.

Les chargés de concertation restent à votre disposition pour réfléchir à la pertinence d'activer le dispositif ou à une orientation alternative.



POUR CONTACTER LES CHARGÉS DE CONCERTATIONS

Cindy Barrette :
0471 / 59.28.92

Quentin Purnode :
0460 / 97.41.09

casemanagement@kirikou.be

ADRESSE

Rue de l'Horlaine, 42
5101 Loyers



Editeur responsable : Didier De Vleeschouwer - Rue d'Horlaine 42, 5101 Loyers



Pour une approche collective de travail, en réponse aux situations complexes d'enfants et adolescents en souffrance psychique

www.reseau-sante-kirikou.be
www.psy0-18.be



Qu'est ce que RETIS ?

RETIS est un dispositif qui vise à accompagner le processus de concertation par un soutien extérieur.

Il vise à lever les blocages présents ou annoncés dans les différentes étapes du parcours de soins et de vie du jeune.

Il donne une place centrale au jeune. Il tient compte de l'expertise du jeune, de son entourage et des différents professionnels présents dans son réseau.

Il vise le travail collectif et l'autonomie de la concertation entre toutes les personnes impliquées dans la situation d'un jeune.

RETIS est un dispositif du Réseau Santé Kirikou. Il n'intervient pas dans l'urgence.

Qu'est ce que le Réseau Santé Kirikou ?

Le Réseau Santé Kirikou est un réseau intersectoriel et collaboratif qui vise à mettre en œuvre la nouvelle politique en santé mentale pour enfants et adolescents sur les 38 communes de la province de Namur.

À qui s'adresse RETIS ?

RETIS peut être activé par toute personne impliquée dans la situation d'un jeune rencontrant ces critères :

1. Être âgé de 0 à 23 ans ;
2. Être en souffrance psychique ;
3. Résider dans la Province de Namur et/ou avoir un réseau se construisant en Province de Namur ;
4. Être en parcours de soins en rupture ou à risque de rupture.

Pour faire concertation, il faut pouvoir activer la présence d'un minimum de 3 intervenants agissant dans la situation du jeune.

RETIS propose :

- D'organiser des réunions de concertation rassemblant les professionnels, la famille et le jeune ;
- De soutenir la construction d'un parcours de soins et de vie avec le jeune, sa famille et les différents professionnels présents dans la situation ;
- D'ouvrir le champ des possibles et de réfléchir à de nouvelles directions, avec toutes les personnes impliquées dans la situation d'un jeune ;
- D'offrir un espace de rencontre et d'échange dans le respect des ressources de chacun ;
- D'envisager le parcours de soins et de vie du jeune à court, moyen et long terme ;

RETIS peut proposer, à certaines conditions, une intervention financière afin de faciliter la construction du parcours de soins et de vie.

